

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Ceux qui sont restés ont reçu de l'aide, mais cela n'a pas mis fin à l'exode des céréaliculteurs que les aléas du métier ont forcés à quitter leur ferme. Le gouvernement fédéral a aussi contribué pour sa part en adoptant un programme d'aide aux centres de service agricole, grâce auquel on a affecté 10 millions de dollars à la Saskatchewan seulement et un montant semblable aux deux autres provinces des Prairies, mais cela n'a quand même pas empêché les habitants des petites villes des Prairies de partir pour les plus grands centres de l'Ouest ou de l'Est. Ce n'est pas que ces gens veulent partir, mais ils ont besoin d'un emploi stable et permanent. Ils n'ont pu en trouver dans les agglomérations de l'Ouest du Canada. Ils doivent compter sur le revenu soutenu et stable en espèces du céréaliculteur. Ce bill est destiné à résoudre ce problème fondamental, qu'il s'agisse de l'absence de marchés mondiaux, de l'impossibilité de se faire encore accepter sur ces marchés de la baisse des prix sur le marché ou de l'augmentation des coûts d'exploitation agricole.

● (2040)

Je conviens avec le député de Mackenzie que le bill C-41 est difficile et compliqué. Sous ce rapport, il diffère sensiblement du bill C-50 que nous avons étudié à la chambre dernièrement. Toutefois, je ferai remarquer aux députés qu'on ne peut avoir le drap et l'argent. Les honorables vis-à-vis ont reproché au bill C-50 ses dispositions de nature générale. Il n'apportait pas de précision sur l'indexation du coût et ainsi de suite. Dans le projet de loi actuellement à l'étude, le ministre tente d'inclure les divers aspects de la politique laissant très peu de matière à l'élaboration d'un règlement. On ne peut pas gagner sur les deux tableaux.

Je ne prétends pas comprendre toutes les formules expliquées dans le bill. Il faudra un travail sérieux et ardu de la part des députés de tous les partis du comité, si nous voulons examiner à fond le mécanisme du bill. Au cours du débat actuel cependant, nous traitons du principe du projet de loi. Il consiste à assurer un revenu stable aux producteurs de grain et, du même coup, aux autres commerçants, aux autres habitants de la région des Prairies.

La stabilité du revenu net est l'un des aspects du bill. Cet aspect n'existait pas dans le bill analogue présenté il y a quelques années. Et la critique formulée à ce sujet était juste à l'époque. Le ministre y a remédié après avoir consulté une foule d'organismes agricoles et d'associations d'agriculteurs, qui ont tenu des conférences et contribué d'une certaine façon au projet de loi à l'étude.

Il ne s'agit pas ici d'une politique relative à un prix minimum. Il ne s'agit pas de 90 p. 100 de l'indice des cinq meilleures années, comme dans le cas du bill C-50, mais d'un principe différent. Le bill établit un fonds de stabilisation du revenu. Je le répète, la stabilisation du revenu du céréaliculteur est la première mesure à prendre si l'on veut assurer une plus grande stabilité dans les provinces des Prairies.

A quoi vise le bill? Tout simplement à établir un programme en vue de créer un fonds. Ce fonds provient de deux sources. De l'agriculteur, il reçoit 2 p. 100 des ventes brutes jusqu'à concurrence de \$25,000. Pour chaque agriculteur, cela représente un maximum de \$500. Le gouvernement canadien versera un montant égal, les contribuables et le Trésor y contribuant dans une proportion de 4 p. 100. Au dire du député de Mackenzie, le montant de \$25,000 n'est pas assez gros. Je n'en sais rien. Pour l'instant, je ne crois pas qu'il le soit. Mais ce n'est pas de ce principe-là qu'il est actuellement question.

[M. McIsaac.]

Sur chaque montant de \$3 versé au fonds, \$1 vient des agriculteurs et \$2 des contribuables et du Trésor. Qui touchera ce montant de \$3 et comment? Ce sera l'agriculteur et l'agriculteur seulement qui retirera de l'argent de ce fonds. Cela n'est pas difficile à comprendre.

Je ne comprends pas pourquoi un député d'en face voudrait renvoyer pour plus ample examen un bill qui renferme de telles propositions pour l'agriculteur de l'Ouest. Ce ne peut être rien d'autre qu'un bon plan en principe. Si le revenu global net qu'un agriculteur tire de ses récoltes de blé baisse au-dessous de la moyenne quinquennale, ce dernier touchera un chèque de la caisse.

Les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs ont été consultés. Ils ont étudié le bill et son principe depuis quatre ou cinq ans. Renvoyer celui-ci à six mois serait de la pure folie. Les députés d'en face montreraient par là qu'ils n'ont aucune sorte de politique.

Les députés d'en face ne disent pas ce qu'il faudrait faire du bill, sauf le renvoyer à six mois. Ils ont eu cinq ans pour y penser. Ils ont fait la dernière campagne électorale dans l'Ouest sans plans ni politiques d'envergure, sauf qu'ils ont voulu bloquer les prix et les salaires, et cela n'a pas marché. Ils ont eu encore le temps de réfléchir depuis lors. Ils demandent encore six mois afin que les spécialistes et les députés agriculteurs de l'Ouest puissent penser à une meilleure politique. Ayant déjà eu cinq ans, six mois de plus ne leur apporteraient pas grand-chose, je crois.

Les députés d'en face sont très impatients de renvoyer ce bill au comité, puis de prendre la route pour tenir des audiences publiques dans tout l'Ouest, je présume. Tous ceux qui ont étudié ce bill savent que ce serait prématuré. Le comité doit tout d'abord passer un certain temps avec les fonctionnaires pour étudier les détails. Le comité pourra alors songer à préparer son voyage. Il devrait rencontrer des associations de céréaliculteurs, comme on l'a fait pour d'autres bills assez semblables. Point n'est besoin pour cela de parcourir les Prairies pendant des semaines ou des mois. Le comité doit absolument s'assurer que la Fédération canadienne de l'agriculture, Palliser, les céréaliculteurs le syndicat du blé et d'autres groupements nous envoient des délégués et qu'on les renseigne sur ce bill, afin qu'ils puissent à leur tour donner des explications à leurs membres.

Le présent bill en principe vise à calmer l'un des grands sujets d'inquiétude des agriculteurs de l'Ouest depuis l'époque de la colonisation. Je ne dis pas qu'il réglera tous les problèmes de revenu de l'industrie céréalière. C'est un objectif que ne sauraient atteindre ni une caisse ni une politique. L'assurance-récolte est encore nécessaire. Elle deviendra cependant partie intégrante du régime. Je suis certain que le bill aura besoin d'être amélioré.

Je suis d'accord sur l'une des principales critiques que certains de nos vis-à-vis ont formulées et selon laquelle nous devons chercher avec un peu plus d'intensité et de profondeur une méthode qui tienne mieux compte que ne le fait celle du bill des différences régionales et qui soit mieux adaptée à la situation réelle qui existe dans les diverses régions.

L'opposition officielle veut faire traîner le bill. C'est la seule recommandation qu'elle a faite. Je tiens quant à moi l'amendement pour de la pure sottise. C'est de la petite politique. Elle procède du plus manifeste antagonisme politique à l'endroit du ministre actuel en vue d'un gain politique des plus mesquins. Les députés de l'opposition veulent marquer le pas au lieu de faire adopter cette mesure.

Des voix: Bravo!